



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Propositions de loi

Question écrite n° 9247

Texte de la question

M. Raymond Marcellin appelle l'attention de M. le ministre delegue aux relations avec l'Assemblée nationale sur les propositions de loi. Il souhaiterait savoir s'il envisage de favoriser leur discussion a l'Assemblée.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend reserver la place qu'elle merite a l'initiative parlementaire, qu'elle s'exprime par l'adoption d'amendements ou par l'inscription a l'ordre du jour de propositions de loi. Ainsi, a titre d'exemple, lors des premieres sessions de la presente legislature, l'Assemblée nationale a examine treize propositions de loi - dont la tres importante proposition de loi relative a la prevention et au traitement des difficultes des entreprises. Par ailleurs, et conformement a la declaration de politique generale du Premier ministre, plusieurs decisions ont permis d'associer tres etroitement les parlementaires a la reflexion et a l'action du Gouvernement : dix-neuf parlementaires ont ete nommes parlementaire en mission. Le rapport de chacun d'entre eux est une source d'inspiration pour la redaction des projets de loi. Chaque semaine, a l'Assemblée nationale, en periode de session, le Gouvernement fait une communication suivie d'un debat sur un sujet d'actualite, qui est l'occasion de recueillir l'opinion des deutes. D'autre part, en application de l'article 88-4 de la Constitution, le Gouvernement adresse les projets d'actes communautaires comportant des dispositions de nature legislative au Parlement et s'appuie sur les orientations des resolutions adoptees pour negocier les directives europeennes. Enfin, et plus generalement, le Gouvernement veille a laisser au Parlement le temps necessaire a ses deliberations en ne recourant qu'exceptionnellement aux procedures permettant d'abreger la discussion des textes.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9247

Rubrique : Lois

Ministère interrogé : relations avec l'assemblée nationale

Ministère attributaire : relations avec l'assemblée nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4570

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 805